

Nombre de membres

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE 07 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 02 septembre 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – ~~Richard TISSEUR~~ – Lucie TEPPE DUPELOT – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONI ESTIENNE – Régis SANIAL

Excusés avec pouvoir : Richard TISSEUR à Régis SANIAL

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

2026.051 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.004.08.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 8 juillet 2026 approuvant le rapport d'activité 2025,

Vu le rapport d'activité 2025 ci-annexé,

Chaque année, avant le 30 septembre, le Président de la CC Forez-Est transmet au maire de chaque commune membre un rapport sur l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), accompagné du compte financier unique 2025 approuvé par son organe délibérant.

Ce rapport est ensuite présenté par le maire en séance publique du Conseil municipal, au cours de laquelle les représentants de la commune siégeant à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le rapport d'activité de la CC Forez-Est de l'année 2025 donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'EPCI. Il retrace les grandes étapes et les temps forts de l'année précédente, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire tout au long de l'année.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON



Le Maire,
Jean-François RASCLE,

